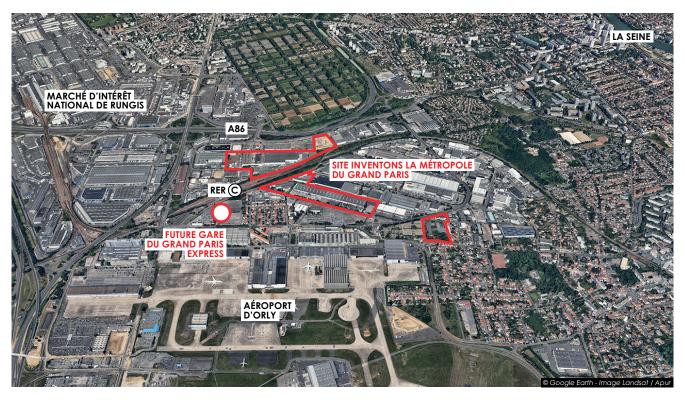
INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Pont de Rungis, Thiais-Orly

Rues des Alouettes et de Courson 94320 Thiais

EPT 12 Grand-Orly - Seine Bièvre





Localisation du site « Inventons la Métropole du Grand Paris » Pont de Rungis, Thiais-Orly

Avertissement: les cartes représentent l'état des informations à la date indiquée à côté de chacune d'entre elles; les actualisations sont faites régulièrement; se référer aux documents des communes pour les informations plus récentes.

Ce site est localisé au voisinage immédiat de la gare Pont de Rungis à Thiais, à cheval entre les communes de Thiais et d'Orly et au voisinage de Rungis et de Chevilly-Larue.

Il se trouve dans un secteur dédié aux activités économiques depuis les années 1960: de grands centres logistiques et commerciaux y ont été installés, notamment le centre commercial « Belle Épine ». La plateforme logistique de la SOGARIS et le Marché d'intérêt national (M.I.N.) de Rungis sont situés au nord-ouest du Pont de Rungis, tandis qu'au sud se trouve la plateforme aéroportuaire d'Orly.

Le site est desservi par le RER C et la navette Orlyval, qui transitent par la station « Pont de Rungis-Aéoport d'Orly », le reliant à Paris et à l'aéroport d'Orly. La desserte locale est également assurée par le tramway 17 (de Paris à Athis Mons), le TVM (de Créteil à la vallée de la Bièvre) et par cinq lignes de bus jour et nuit. Le site bénéficie d'une interconnexion TGV. En 2024, la station «Pont de Rungis-Aéroport d'Orly» sera concernée par le prolongement de la ligne 14 du Métro.

Plusieurs grands projets sont actuellement en cours d'élaboration à proximité immédiate du site: la Cité de la gastronomie en bordure du M.I.N. de Rungis, l'extension de l'aéroport et l'opération Cœur d'Orly, la modernisation de la plateforme SOGARIS et quatre opérations à dominante de logements dans le voisinage.

Contexte et vie urbaine



Plan de situation du site

Site de l'appel à projets

Transport existant

Gare existante

Projets transport en cours ou à l'étude

TCSP, TZen, Téléphérique

Tramway

Tangentielle

Métro

--- RER

CDG Express

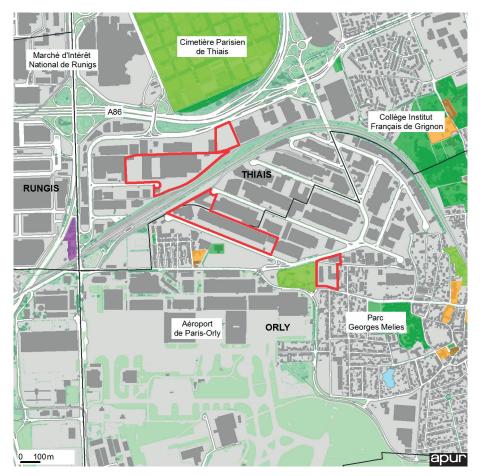
Réseau du Grand Paris Express

Projets d'aménagement urbain

À l'étude ou en cours

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole Etat Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, SGP, EPA ORSA (TZen5)

Par son envergure et sa situation stratégique, le Pont de Rungis est un site à fort potentiel de développement de la métropole du Grand Paris. Épicentre du pôle Orly-Rungis, il s'inscrit dans un territoire économique particulièrement dynamique grâce aux flux générés par l'aéroport d'Orly, le Marché d'Intérêt National de Rungis et le pôle commercial du sud francilien. Son accessibilité tous modes est amenée à être encore renforcée par le prolongement de la ligne 14 du métro. Ces atouts représentent autant d'opportunités d'inventer, sur ce site peu contraint, un nouveau quartier innovant et attractif.



Plan de localisation

Périmètre du site de l'appel à projets

Voie ferrée

Équipements

Culte

Enseignement et éducation

Exposition, spectacles culturels, art cinématographique, audiovisuel, mémoire et documentation, conservatoire, bibliothèque

Justice, état étranger,

Justice, etat etranger, organisation internationale, institution centrale de l'Etat, Hôtel de ville, mairie, Conseil régional, Conseil général

Grand équipement de santé

Cimetière

Loisirs de plein air

Espace Vert, terrain de sport

Emprise des bâtiments

Les centralités à l'échelle métropolitaine s'organisent autour de grandes voies structurantes comprenant des commerces et des grands équipements et desservis par des transports en commun. Les centralités décrivent l'intensité urbaine. La carte des centralités tente de mettre en valeur les atouts que sont ces centralités en termes de services rendus aux différentes échelles de la métropole. Elles sont représentées sur la carte par des aplats sur les tronçons de voies concernées: jaune, à l'échelle de toute la métropole, rouge, à l'échelle locale et orange, pour les deux échelles.

Les centralités urbaines existantes

Site de l'appel à projets

Centralités

Locales

Mixtes

Globales

Commerces et animations

Linéaire commercial

Emprise commerciale

Marché

Équipements

Local (de proximité)

Global (métropolitain)

Mairie - hôtel de ville

A) RER et/ou métro et/ou tramway

Gare RATP et/ou SNCF

Zones de bureaux

Grandes emprises végétales

Espace vert public et des grandes institutions

Sport et loisir de plein air

Cimetière

Terrain agricole

Grandes emprises et infrastructures

Zone d'activité

Service urbain

Aéroport, port de marchandise

Source : Apui

Statut de la propriété

Site de l'appel à projets

Voie ferrée

Propriété privée

Propriété publique

SNCF, RATP, STIF, etc

Organisme HLM / 1%

Personne Morale

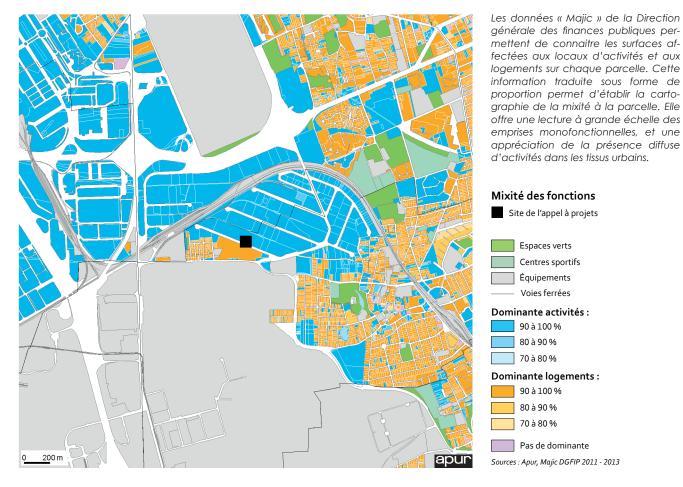
Autres

Sources : Apur, DGFIP 2011





Population, mixité des fonctions



300 m

La carte ci-contre représente la densité de population à l'hectare selon un carroyage de 200 mètres par 200 mètres. Cette donnée fait partie d'un corpus de 18 données carroyées (carreaux de 200 mètres) fournies par l'Insee à partir de la source Revenus Fiscaux Localisés

Elles sont utiles pour disposer d'informations à des niveaux infra-communaux.

Densité de population

Site de l'appel à projets

Nombre d'habitants à l'hectare

plus de 500

de 250 à 500

de 100 à 250 de 50 à 100

moins de 50

Les carreaux comptant moins de 10 ménages

Source: fichier fiscal (INSEE) - 2010

Les deux histogrammes permettent de comparer la situation du quartier situé autour du site proposé pour l'appel à projets (défini comme le périmètre situé dans un rayon de 800 mètres autour du site), à celle des communes auxquels le site se rattache (et pas uniquement la ou les commune(s) où se trouve le site), ainsi qu'à la valeur moyenne calculée pour le Territoire et la Métropole du Grand Paris.

La densité humaine correspond au cumul de la densité de population et de la densité d'emplois à l'hectare. Cumuler ces deux informations de l'Insee permet de donner la mesure de l'intensité de l'occupation d'un territoire et de sa mixité fonctionnelle.

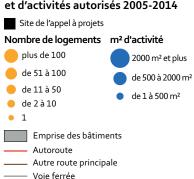
Les ménages qui ont des revenus inférieurs à 60 % de la médiane nationale, soit 11250 € par an et par unité de consommation en 2010, sont considérés comme ayant de bas revenus. La part des ménages à bas revenus dans le total des ménages est une donnée fournie par l'Insee, qui a servi de base à la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014

C'est un indicateur qui résume bien les éventuelles difficultés socio-économiques que peut rencontrer un territoire.

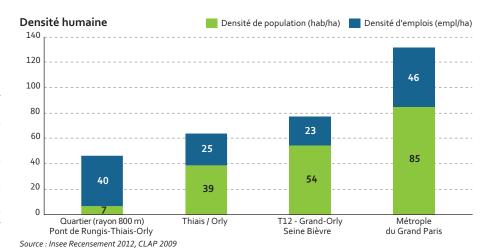
La carte des permis de construire montre deux informations: le nombre de logements autorisées à la construction (en orange) et les surfaces d'activités (en bleu) autorisés à la construction au cours de la période 2005-2014. Ces données, géolocalisées à l'adresse, sont issues de la base de données SITA-DEL qui recense de manière exhaustive toutes les autorisations de construction délivrées par les communes.

Regroupées sous le terme « surfaces d'activités » se mêlent les surfaces dédiées aux équipements publics mais aussi aux bureaux, commerces, hôtels, industrie, artisanat et entrepôts.

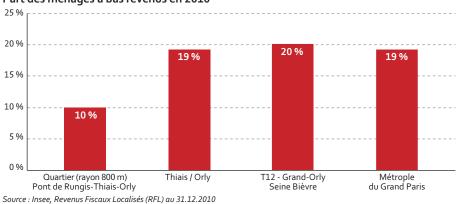
Permis de construire de logements et d'activités autorisés 2005-2014



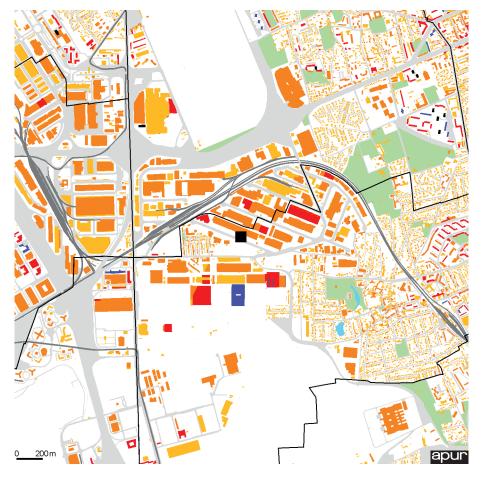
Sources : Apur, Ville de Paris, GERCO, DRIEA SITADEL, IGN - 2014



Part des ménages à bas revenus en 2010



Le cadre urbain et paysager



L'exploitation des photos aériennes à haute résolution a permis d'établir de façon détaillée et précise, les emprises des bâtiments avec leurs hauteurs associées. Cette carte montre la densité des constructions par leur hauteur.

Elle permet de distinguer les bâtiments les plus bas, constitués par le tissu pavillonnaire, les petits entrepôts ou hangars (jaune), les petits bâtiments de moins de 4 étages (orange) et les immeubles plus importants en deux catégories de hauteur (en rouge et violet)... Au-dessus de 37 m, se situent les immeubles les plus hauts: des ensembles des années 60 ou des bâtiments assimilables à des tours.

Hauteurs des bâtiments

Site de l'appel à projets

Hauteurs des bâtiments en mètres :

moins de 7

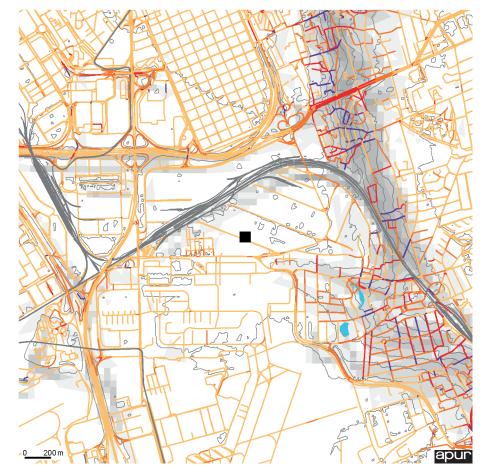
7 à 15

15 à 25

25 à 37

37 et plus

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata



Le calcul des pentes des rues est rendu possible grâce à l'emboîtement des données graphiques. Le croisement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) avec le fichier du réseau des voies a permis d'extraire la hauteur du sol à chaque intersection des voies. Connaissant la longueur et l'altitude au début et à la fin de chaque tronçon de voie, le pourcentage des pentes des rues a été calculé.

La carte des pentes des rues montre la déclivité de chaque rue par des couleurs différentes. La couleur est d'autant plus foncée que la pente est forte. Elle met ainsi en évidence les tracés qui suivent la topographie et ceux qui sont en rupture.

Relief et pentes des rues

Site de l'appel à projets

Pentes des rues en pourcentage :

___ moins de 1,5 %

de 1,5 à 4 %

—— de 4 à 6 %

_____ plus de 6 %

---- courbes de niveaux 5 m

Sources : Apur, MNT - 2015 © Aérodata L'analyse spatiale du fichier graphique des bâtiments a permis d'établir une classification des types de tissus urbains. Les types de bâtiments sont classés selon les dimensions de leur emprise bâtie et de leur hauteur.

Ce classement fait apparaître:

- les pavillons (rose),
- les petits bâtiments en deux catégories (orange et marron),
- les bâtiments de grande emprise de type industriel et commercial (violet),
- les grands bâtiments d'usages divers (bleu).
- les bâtiments très hauts (noir).

Type de tissus urbains

Site de l'appel à projets

Voie ferrée

Types de bâtiments :

Logement individuel

Petit immeuble de moins de 3 étages

Petit immeuble de plus de 3 étages

Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de moins de 6 étages

Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de plus de 6 étages

Tour et IGH

Sources : Apur MNT, MNE - 2015 - © Aérodata

Cette carte est réalisée à partir de la date de construction des bâtiments issue des données DGFIP. Elle représente la période de construction ou de modification des bâtiments la plus récente sur chaque parcelle quelle que soit leur fonction. La date de construction des bâtiments nous renseigne sur les époques d'urbanisation du territoire mais aussi sur les techniques de construction et les matériaux utilisés. Ces données constructives sont déterminantes pour estimer les déperditions énergétiques des bâtiments.

Époque de construction des bâtiments à la parcelle

Site de l'appel à projets

avant 1800

de 1801 à 1850

de 1851 à 1914

de 1915 à 1939 de 1940 à 1967

de 1968 à 1975

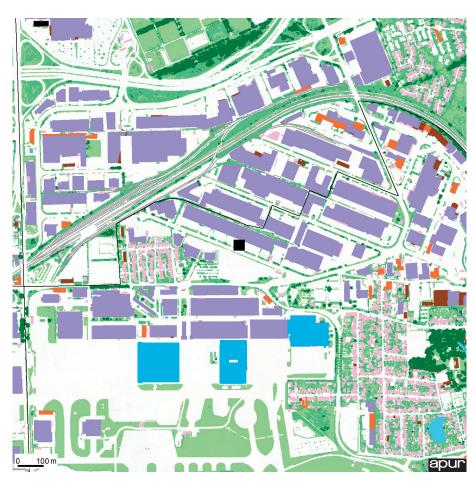
de 1976 à 1981

de 1982 à 1999

de 2000 et plus

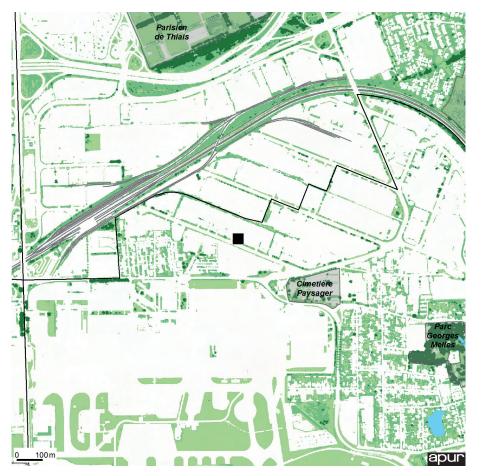
non daté

Sources: DGFIP 2013 à 2015 - Apur





Environnement, végétation, énergie



Les traitements d'images à haute résolution sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris ont permis de distinguer les surfaces végétales avec leurs hauteurs associées.

La carte illustre la structure végétale organisée en trois grandes strates de végétation: herbacée (- de 1 m), arbustive (de 1 à 10 m) et arborée (+ de 10 m).

La combinaison des différentes strates végétales dans un même espace est indispensable pour la biodiversité. Pour mieux visualiser le potentiel de la végétation existante, chaque strate végétale est représentée par un ton de vert.

Espaces verts et hauteur de la végétation

Site de l'appel à projets

La hauteur de la végétation en mètres :

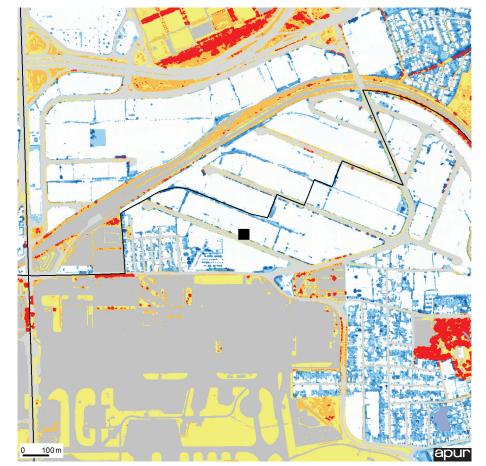
Moins de 1

De 1 à 10

Plus de 10
Espace vert (jardin,

cimetière, terrain de sport)

Sources : Apur, Photo proche infrarouge - MNE -MNT - 2015 - © Aérodata



Cette carte est réalisée en croisant les photos aériennes à haute résolution d'Aérodata permettant de déduire la hauteur de la couverture végétale par strate et les données des équipements publics (les jardins publics, les cimetières, les terrains de sport, les infrastructures de transport et voies publiques) issues de la base de données du SIG de l'Apur.

Cette analyse spatiale permet de distinguer la végétation du domaine public (du jaune au rouge) de celle existant dans les espaces privés (du bleu clair au bleu foncé).

Elle montre l'importance de la végétation dans l'espace privé.

Hauteurs de la végétation dans le domaine public et les espaces privés

Site de l'appel à projets

Espaces privés :

Moins de 1 m

De 1 à 10 m

Plus de 10 m

Domaine public:

Moins de 1 m

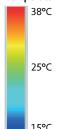
De 1 à 10 m

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata Les satellites permettent de collecter des informations précieuses sur le comportement climatique des territoires. La thermographie infrarouge prise en été 2010 par le satellite LANDSAT fait ressortir les contrastes climatiques du territoire métropolitain. Les zones industrielles, les emprises ferroviaires ou les quartiers résidentiels très denses chauffent très vite en été et emmagasinent la chaleur du soleil toute la journée. Ils composent un îlot de chaleur urbain caractéristique des grandes agglomérations. Inversement les lieux marqués par la présence d'eau et de végétaux sont les seules véritables zones de frais en ville et constituent ainsi des éléments essentiels de l'aménagement urbain.

Thermographie d'été 20 août 2010

Site de l'appel à projets

Températures au sol



Sources : Apur, Image LANDSAT - 2010

La carte illustre les potentiels de développement des énergies renouvelables. Ces potentiels seront exploités de façons différentes selon les typologies bâties représentées sur la carte: optimisation des réseaux d'énergie et densification/extension des réseaux de chaleur là où ils sont présents (habitat collectif et tertiaire), utilisation de la géothermie sur nappe (hab. collectif et tertiaire) ou sur sonde (hab. individuel), installation de centrales solaires (toitures > 5000 m²), et identification des bâtiments ressources (bâtiments tertiaires/industriels), producteurs d'énergie.

Plan Local Énergie Scénario pour une stratégie énergétique territorialisée

Site de l'appel à projets

Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5000 m²)

Réseaux de chaleur existants

Monuments historiques classés ou inscrits

Bâtiment tertiaire ou industriel

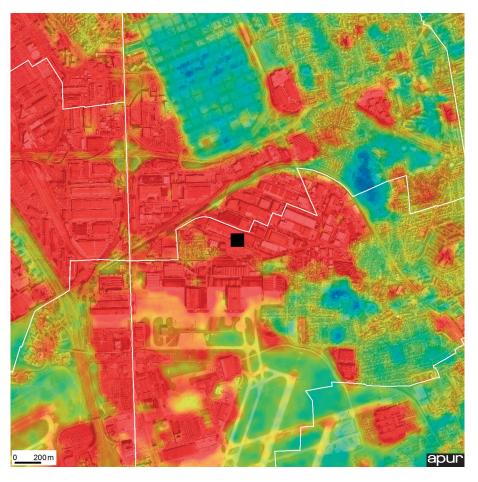
Immeuble de logements collectifs

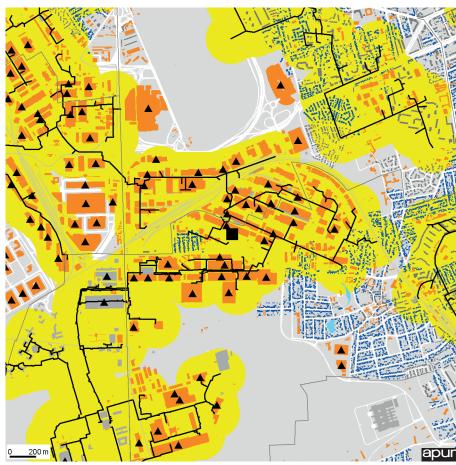
Logement individuel

Type de bâtiment non déterminé

Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200 m maximum du réseau actuel)

Sources : Apur, DRIE, DGFIP 2011





Accessibilité, dynamique des projets



L'armature urbaine propose une structure du réseau de voies en quatre niveaux: les voies rapides assurant les grandes fonctions de déplacement (rouge foncé), les voies majeures formées par les tracés fondateurs des anciennes routes nationales (orange), les voies structurantes secondaires établissant des grandes continuités territoriales (jaune) et les voies d'échelle locale assurant une desserte fine des villes (blanc).

Cette hiérarchie des voies privilégie l'analyse de la structure urbaine et des caractéristiques de l'espace public et traduit la lisibilité des villes ainsi que leur organisation spatiale.

Armature urbaine

Site de l'appel à projets

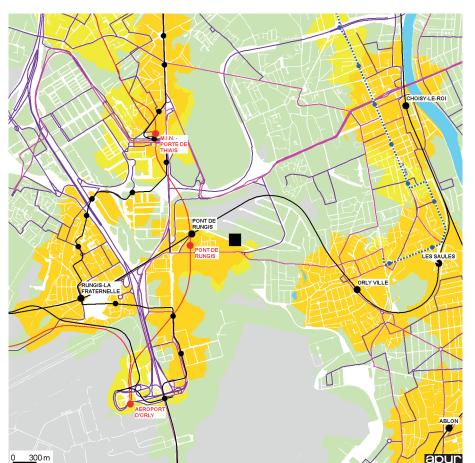
Autoroutes et voies rapides Autoroutes souterraines

Voies majeures

Voies structurantes secondaires

Voies d'échelle locale

Apur, DRIEA, RIF, SGP, CG92, CG93, CG94, Ville de Paris, STIF-2014



Le rabattement sur les gares, en bus, à pied et à vélo, est un enjeu fondamental pour optimiser le réseau de transports collectifs.

L'accessibilité des gares, représentée par les distances parcourues en 10 minutes à pied (jaune) et en 10 minutes à vélo (vert), montre l'importance qu'il y a à promouvoir les déplacements à pied et l'usage du vélo pour mieux desservir les territoires.

Accessibilité du territoire depuis les gares du RER et du RGPE à pied et en vélo

Station existante

Métro, tramway

RER, train

Site de l'appel à projets

Station en projet

- RER et Grand
- Paris Express
- Métro
- Tramway

Réseau existant

- Mobilien, TZen, TCSP
- Autres bus
- RER,métro, tramway

Réseau en projet

RGPE

apur

Tramway

Accessibilité réelle

- Accès en 10 mn à pied aux gares existantes (tramway métro 500 m, RER 1km)
 - Accès en 10 mn à pied aux futures gares
- (tramway métro 500 m, RER 1km) Accès en 10 mn à vélo aux gares existantes
- et futures (2km) llôt (non renseigné)

Sources : Apur, OpenData STIF-2016, SGP-2016, IGN-2013

La carte représente l'aire accessible en transports en commun depuis les arrêts indiqués dans la légende en situation 2015 et en 2030.

L'accessibilité en 45 minutes comprend le temps passé en TC depuis l'arrêt le plus proche et le temps de marche jusqu'à la destination finale (5 km/h). Les calculs sont réalisés à partir d'un réseau de TC modélisé. Ce réseau comprend l'ensemble des modes de transport (RER, Transiliens, métro, tramways,

Certains phénomènes, tels que la ponctualité de l'offre de transport et les effets de congestion, ne sont pas pris en compte.

Zones accessibles en 45 min en transports en commun

Site Pont de Rungis Point de départ en 2015 et 2030 :

- Pont de Rungis Aéroport (RER+GPE) Accès en ~15min à pied dèpuis le sité

2015 2030 Gares

Lignes du Grand Paris Express

Lignes de RER

Lignes de Transiliens Limites départementales

Limites des EPT

Sources: Données modélisées de la DRIEA/SCEP/DPAT/CEAT

Carte réalisée sous QGIS 2.12.2-Lyon, octobre 2016

Ce document original présente pour une période donnée l'état des projets urbains en cours ainsi que les projets de transport dans la métropole. Les projets sont représentés par un aplat jaune lorsqu'aucun projet précis n'est encore connu. Le projet est représenté par son plan d'aménagement (quand il existe) dans son dernier état connu.

Projets d'aménagement en cours et à l'étude et projets de transport

Site de l'appel à projets

RER et/ou métro et/ou tramway existant

Projets transport en cours ou à l'étude

TCSP, TZen, Téléphérique

••• Tangentielle - Tramway --- RER Métro

CDG Express Réseau du Grand Paris Express

Projets d'aménagement urbain Sans plan d'aménagement

En cours ou à l'étude

Avec plan d'aménagement

Espace vert public projeté

Espace public à créer Espace public requalifié

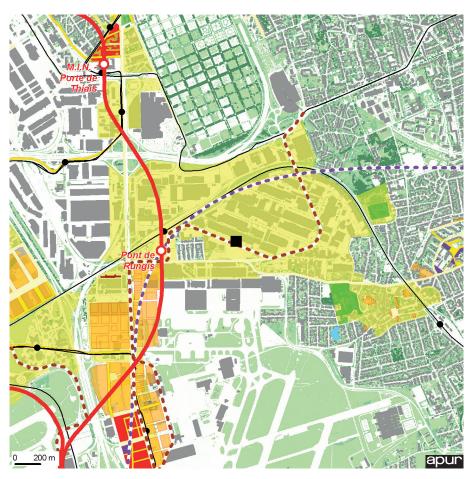
Découpage des terrains (lots) projeté

Bâti projeté

Bâti réhabilité

Bâti réalisation récente

Sources: Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole Etat Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5) Photo aérienne - 2015 - © Aérodata













En partenariat avec:





www.inventonslametropoledugrandparis.fr



Ce portrait de territoire a été réalisé par l'Apur (www.apur.org) avec la participation de la DRIEA (page 11)

Directrice de la rédaction : Dominique Alba Sous la direction de: Christiane Blancot

Avec la participation de: Paul Baroin, Marie-Thérèse Besse, Florence Hanappe, Jules Gallissian, Julien Gicquel, Stéphanie Jankel, Sandra Roger, Olivier Richard, Gabriel Sénégas.